

**Conservation de la faune dans une ère de changements climatiques :
les responsabilités du Canada à l'endroit de la communauté
internationale**

Recommandations de la SNAP à l'intention du gouvernement fédéral

Juin 2007



Conservation de la faune dans une ère de changements climatiques : les responsabilités du Canada à l'endroit de la communauté internationale

Recommandations de la SNAP à l'endroit du gouvernement fédéral

La lutte contre les changements climatiques doit passer entre autres par la conservation de la faune :

Il existe un large consensus au sein de la communauté scientifique que les changements climatiques d'origine anthropique minent déjà la santé des écosystèmes de la Terre, au cœur même du système d'entretien de la vie sur notre planète. En plus de la perte et du morcellement généralisés des habitats découlant des activités anthropiques, les changements climatiques mettent en péril la survie d'espèces terrestres et d'espèces qui vivent dans nos océans, nos lacs et nos rivières. Les scientifiques s'entendent pour affirmer ceci : Si nous continuons de perdre de la biodiversité au même rythme, nous serons témoins de la plus importante disparition d'espèces depuis 65 millions d'années.¹

Pour optimiser les chances de survie d'écosystèmes sains en cette ère de changements climatiques, le Canada devra agir de manière immédiate et décisive afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.² Il est tout aussi important d'agir sans tarder pour protéger ce qu'il reste des espaces sauvages au pays.

La faune canadienne joue un rôle essentiel pour assurer le mieux-être de la population canadienne et de la planète tout entière puisqu'elle représente une source d'air et d'eau propres ainsi qu'un vaste puits de stockage de carbone. Nous sommes responsables de la bonne intendance du cinquième des derniers grands espaces vierges de la planète et notre pays compte la plus longue ligne de côte sur la surface de la Terre. En protégeant nos espaces sauvages, nous protégerons le carbone qui y est stocké et permettrons ainsi aux espèces végétales et animales de s'adapter aux changements climatiques.

Quelles mesures le gouvernement fédéral doit-il prendre?

En cette ère de changements climatiques, le gouvernement fédéral doit :

1. inclure la **conservation de la faune** habitant les terres, les océans et les plans d'eau douce dans une stratégie exhaustive de lutte contre les changements climatiques;
2. protéger les grands écosystèmes du **Nord canadien** en amont du développement industriel;

¹ Hilty, J., W. Lidicker Jr et A. Merenlender. 2006. *Corridor Ecology*. Island Press, Washington. p. 9

² GIEC. 2007. *Climate change 2007: The physical science basis - Summary for policymakers*. Paris, France, Nations Unies, PNUE, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), groupe de travail I.

3. compléter le réseau de **parcs nationaux** et d'autres aires protégées relevant de sa compétence d'un bout à l'autre du Canada et veiller à leur interconnectivité et leur intégrité écologique à long terme;
4. protéger les **écosystèmes océaniques et d'eau douce** en adoptant de meilleures pratiques de planification et de gestion des activités anthropiques et en réduisant les activités les plus nuisibles telles que le chalutage par le fond;
5. compléter le réseau canadien des **aires marines protégées**, incluant des aires marines nationales de conservation et des aires de faune marine dans les océans Arctique, Atlantique et Pacifique ainsi que dans nos grands lacs d'eau douce;
6. protéger et rétablir les habitats d'**espèces en péril**.

1. La conservation de la faune dans la lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques tiennent compte de la plus grave menace qui plane au-dessus des écosystèmes et de la prospérité économique du Canada. Notre identité culturelle est inextricablement liée à nos terres et eaux sauvages, et elles sont toutes deux aujourd'hui menacées par les changements climatiques. Cependant, nous devons également nous attaquer aux changements qui surviennent déjà dans nos écosystèmes et qui perdureront d'ici un avenir prévisible en raison des changements climatiques.

Le développement humain irréfléchi des écosystèmes sauvages intacts a lourdement contribué aux changements climatiques au fil des années.³ Par exemple, la déforestation à grande échelle dans le sud-est du Canada au cours du dernier siècle a eu pour conséquence de libérer des millions de tonnes de carbone dans l'atmosphère et de miner la biodiversité de la région. Heureusement, le Canada conserve de grands écosystèmes intacts. C'est en les protégeant que nous contribuerons à modérer les changements climatiques pour contenir les vastes puits de carbone et d'autres gaz à effet de serre qui se trouvent dans et sous ces forêts.

L'atténuation du rythme et de l'étendue des perturbations d'origine anthropique dans les écosystèmes naturels aura également pour conséquence de réduire les perturbations auxquelles nos écosystèmes sont exposés à cause de l'intensification des perturbations naturelles telles que des ouragans, des sécheresses, des feux et des invasions d'insectes.

Recommandations :

Le gouvernement du Canada doit inclure les mesures suivantes dans sa stratégie de lutte contre les changements climatiques afin d'assurer la conservation de nos derniers espaces sauvages :

1. **Mesures d'atténuation** : Imposer des limites sur les émissions directes de gaz à effet de serre et encourager la réduction des gaz à effet de serre par la mise en place d'un système d'échange de droits de carbone contribuant à la protection des grands puits de stockage de carbone dans des écosystèmes intacts;
2. **Mesures d'adaptation** : Prioriser la protection des écosystèmes intacts, maintenir et rétablir la connectivité des habitats entre ces régions et réduire le taux global de perturbations industrielles pour permettre aux écosystèmes et aux espèces qui les habitent de mieux s'adapter aux changements climatiques.

2. Le Nord canadien

Les écosystèmes nordiques du Canada sont les plus durement touchés par les changements climatiques au pays. En raison de leur emplacement géographique et de leur gouvernance, les Territoires du Nord-Ouest offrent au gouvernement fédéral le meilleur

³ GIEC. 2000. *Land use, land-use change, and forestry*. Cambridge University Press, Cambridge (R.-U.) pour le compte du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC.)

potentiel de réaliser un progrès immédiat en matière de conservation d'écosystèmes nordiques vitaux, des écosystèmes qui demeurent intacts en bonne mesure mais que le développement industriel menace de plus en plus.

Le gouvernement fédéral doit travailler avec d'autres parties dont des Premières nations, des sociétés industrielles et des organisations non gouvernementales afin de protéger les écosystèmes nordiques en établissant un réseau d'aires protégées par l'intermédiaire de la stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et des initiatives de parcs nationaux ainsi qu'en complétant et mettant en œuvre les plans d'aménagement du territoire. Il est urgent que ces mesures soient prises maintenant avant qu'il ne soit trop tard en raison des activités de développement industriel en instance. Une telle protection rendra les espèces et les écosystèmes moins vulnérables et créera des refuges pour des espèces dont l'aire de répartition se déplace vers le nord en réaction aux changements climatiques.

Recommandations :

Avant d'approuver tout projet de développement d'envergure, le gouvernement fédéral doit assurer la protection des écosystèmes nordiques en prenant les mesures suivantes :

1. **Aires protégées :** Donner suite à un engagement de longue date du gouvernement fédéral de mettre en place un réseau d'aires protégées par l'intermédiaire de la stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest et des initiatives de parcs nationaux. Cela passe par la protection temporaire d'aires protégées candidates et la protection permanente de sites bénéficiant déjà d'une protection temporaire tels que le bassin hydrographique de la rivière Nahanni Sud, la réserve *Edézhzhie* et le site *Sahoyúé ehdacho*.⁴
2. **Plans d'aménagement du territoire :** Compléter, approuver et mettre en œuvre des plans régionaux d'aménagement du territoire dans les régions Dehcho et Sahtu et retirer des lotissements industriels tout territoire identifié à des fins de conservation. Si elles sont prises, ces deux mesures établiront des précédents en matière d'aménagement du territoire axé d'abord sur la conservation dans quelques-uns des derniers et plus importants grands écosystèmes sauvages intacts de la planète.

3. Parcs et autres aires protégées d'un bout à l'autre du Canada

Les Canadiens éprouvent une énorme fierté pour leurs parcs nationaux, provinciaux et territoriaux. Ces parcs leur procurent un large éventail de bénéfices irremplaçables, dont :

- la protection de services écologiques tels que la régulation climatique et la purification de l'air et de l'eau, dont la valeur totalise des milliards de dollars pour les Canadiens et la planète entière;
- la création de débouchés de tourisme durable pour les collectivités : le tourisme dans les parcs nationaux et les sites historiques injecte directement 1,5 milliard \$

⁴ Le bassin hydrographique de la rivière Nahanni Sud comme élargissement de la réserve de parc national; *Sahoyúé ehdacho* (mont Grizzly et collines Scented Grass) comme site historique national; et *Edézhzhie* (Horn Plateau) comme réserve nationale de faune.

- par année dans l'économie canadienne, soit cinq fois plus que le montant qu'investit le gouvernement dans l'exploitation de ces parcs et sites;
- la protection des plantes, des animaux et des écosystèmes contre les changements climatiques et d'autres pressions anthropiques;
 - la protection des habitats d'espèces considérées en péril au Canada;
 - le renforcement des objectifs de la souveraineté dans l'Arctique par un renforcement de la présence canadienne dans le Nord; et
 - la création d'un laboratoire vivant aux fins de mener des études de référence pour mesurer l'ampleur des effets des changements climatiques et d'autres perturbations anthropiques sur le territoire géré.

Recommandations :

Afin de conserver les bénéfices irremplaçables des parcs et d'autres aires protégées, le gouvernement du Canada doit agir sur les plans suivants :

1. **Parcs nationaux :** Achever la mise en place de notre réseau de parcs nationaux et veiller à maintenir et à rétablir l'intégrité écologique de nos parcs existants en donnant suite à toutes les recommandations formulées par la commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada⁵;
2. **Aires protégées d'Environnement Canada :** Préciser la vision et le mandat des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs en passant en revue leurs cadres politique et législatif et débloquer les fonds nécessaires pour créer de nouvelles aires protégées et veiller à leur protection et leur gestion à long terme;
3. **Plan fédéral d'aires terrestres protégées :** Élaborer une stratégie intégrée sur les aires protégées fédérales pour coordonner et préciser la vision, les rôles et les responsabilités des divers organismes fédéraux prenant part à la planification et à la gestion d'aires terrestres protégées.

4. et 5. Écosystèmes océaniques et d'eau douce

Les données scientifiques sont concluantes. À l'échelle mondiale, les écosystèmes marins sont en péril. De récentes études ont démontré que 90 % de tous les grands poissons d'eau salée sont disparus, et la surpêche représente la plus grave menace à la biodiversité des milieux marins.⁶ Entre-temps, la hausse des concentrations de dioxyde de carbone, un élément responsable des changements climatiques, menace également la vie dans les océans en contribuant à l'acidification de l'eau, l'élévation du niveau des mers et la

⁵ En 2000, la commission de spécialistes sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada rendait public son rapport intitulé *Intacts pour les générations futures*, lequel dressait un plan détaillé de rétablissement et de maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada.

⁶ Voir, par exemple, « Still Waters, The Global Fish Crisis » dans *National Geographic*, avril 2007.

modification des habitats.⁷ À aucun autre moment de l'histoire de l'humanité les écosystèmes marins n'ont été plus menacés et n'ont eu autant besoin de protection.

Des scientifiques partout dans le monde ont fait la preuve des importants bienfaits de la mise en place d'aires marines protégées (AMP) pour protéger la biodiversité, assurer la résilience des systèmes marins, faciliter l'adaptation des espèces aux changements climatiques et améliorer les perspectives pour la pêche.⁸ Le Canada dispose d'outils juridiques très efficaces pour établir des aires marines protégées en vertu de la *Loi sur les océans du Canada* (administrée par Pêches et Océans), la *Loi sur les espèces sauvages au Canada* (administrée par Environnement Canada) et la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* (administrée par Parcs Canada).

Le Canada a pris des engagements internationaux en vertu de la Convention sur la diversité biologique, dont celui de compléter la mise en place d'un réseau national d'aires marines protégées d'ici 2012. Cependant, la mise en place de ce réseau progresse très lentement. Dans l'Arctique, l'établissement d'aires marines protégées aurait pour effets de protéger des aires d'une très grande biodiversité et de contribuer à l'atteinte des objectifs de souveraineté du Canada en renforçant notre présence dans la région.

Environnement Canada, Parcs Canada ainsi que Pêches et Océans Canada doivent tous prendre des mesures draconiennes visant à accélérer la cadence de leurs travaux afin que le Canada puisse respecter son engagement d'achever la mise en place d'un réseau national d'aires marines protégées d'ici 2012.

Recommandations :

Afin d'assurer la conservation des écosystèmes marins du Canada, le gouvernement du Canada doit prendre les mesures suivantes :

1. **Aires marines protégées :** Travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'achever la mise en place d'un réseau national d'aires marines protégées dans les océans Arctique, Atlantique et Pacifique ainsi que dans les Grands lacs d'ici 2012.;
2. **Aménagement des milieux marins :** Compléter les cinq initiatives d'aménagement des milieux marins actuellement en cours et identifier d'autres régions marines pour de futures initiatives de planification menant à un plan de zonage exhaustif pour les océans⁹;

⁷ Le dioxyde de carbone se dissout dans l'eau salée et produit de l'acide carbonique, ce qui contribue à l'acidification des océans. Le dioxyde de carbone dissout les récifs de corail et mine la capacité de la vie marine de produire des cellules et des coquillages.

⁸ Voir « Blue Haven » dans *National Geographic*, avril 2007, p. 71-90.

⁹ Des initiatives de planification marine se déroulent actuellement sur la côte du Pacifique Nord, dans la mer de Beaufort, à l'est du plateau néo-écossais, dans la baie Placentia et les Grands Bancs de Terre-Neuve ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent. Une autre est prévue sous peu sur la côte ouest de l'île de Vancouver.

3. **Mesures de protection intérimaire :** Assurer que des aires écologiques significatives sur toutes les côtes canadiennes bénéficient d'une protection intérimaire contre les pratiques industrielles qui mettent en péril leur intégrité écologique pendant la mise en place d'AMP et de mesures de planification marine visant à assurer leur protection à long terme.

6. Espèces en péril

Plus de 500 espèces végétales et animales naturelles au Canada ont déjà disparu et la survie de centaines d'autres est en péril, principalement à cause de la perte d'habitats.¹⁰ Les changements climatiques ajoutent et intensifient des pressions sur des espèces déjà vulnérables et leurs habitats. Il est donc essentiel de compléter le réseau interconnecté d'aires protégées au Canada pour assurer la survie et le rétablissement de ces espèces en péril.

La *Loi sur les espèces en péril*, adoptée par le gouvernement fédéral en 2002, n'a pas encore fait la preuve de son efficacité à préserver des espèces à risque de disparaître. Cependant, cette loi donne au gouvernement l'outil dont il a besoin pour optimiser les probabilités de survie et de rétablissement d'espèces en péril. Le gouvernement doit donc invoquer cette loi pour rétablir des populations saines des espèces végétales et animales en péril au Canada en élaborant et en mettant en œuvre des plans de rétablissement efficaces qui identifient les habitats critiques et dressent la liste des mesures devant être prises pour les protéger.¹¹

Recommandations :

Pour préserver les espèces fauniques en péril, le gouvernement du Canada doit :

1. exiger que les stratégies de rétablissement établies en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* délimitent les « habitats critiques »;
2. exiger que les plans d'action élaborés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* définissent des mécanismes de protection des « habitats critiques » pour les espèces végétales et animales en péril, dont l'établissement de nouvelles aires protégées;
3. établir des échéanciers précis pour l'achèvement de la mise en place des plans d'action élaborés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, tout en imposant un moratoire sur le développement industriel des zones définies comme « habitats critiques » d'ici à la mise en œuvre desdits plans d'action.

¹⁰ Venter, O., N. Brodeur et coll. 2006. « Threats to endangered species in Canada » dans *BioScience* 56(11). p. 1-8; et Kerr, J.T. et J. Cihlar. 2004. « Patterns and causes of species endangerment in Canada » dans *Ecological Applications* 14(3). p. 743-753.

¹¹ L'expérience des États-Unis démontre que l'achèvement de stratégie de rétablissement et de cartes d'habitats critiques représente la mesure la plus efficace pour assurer la survie et le rétablissement des espèces. Selon Taylor, M.F., K.F. Suckling et coll. 2005. « The effectiveness of the *Endangered Species Act*: A quantitative analysis » dans *BioScience* 55(4). p. 360-367.

Conclusion

Il est urgent que le Canada se porte responsable de sauver nos écosystèmes sauvages vu la contribution vitale de ces derniers au maintien de la vie sur Terre. En raison des changements climatiques, le besoin que le gouvernement fédéral alloue des ressources dès maintenant à la protection de la faune est plus criant que jamais auparavant. Nous figurons parmi les nations les plus prospères de la planète et n'avons donc aucune excuse de ne pas agir.

La SNAP est l'organisme à but non lucratif canadien travaillant pour la protection de la nature. Fondée en 1963, la SNAP a joué un rôle de premier plan dans la protection de plus de 400 000 kilomètres carrés des plus précieux espaces sauvages au Canada, dont le littoral du Pacifique, Killarney, Nahanni, Kluane, Pukaskawa et Gwaii Haanas. Aujourd'hui, la SNAP compte 13 sections couvrant pratiquement toutes les provinces et tous les territoires et entretient des communications à intervalles réguliers avec 40 000 supporters au pays.

Renseignements :

Anne Levesque

Directrice générale nationale

613-569-7226, poste 228

alevesque@cpaws.org

www.cpaws.org